



Bruxelles, le 18 octobre 2019

Objet : Première notification pour l'Assemblée Générale du lundi 2 décembre 2019

Chers Représentants de section, Chers Représentants de classe, Chers Parents d'élèves,

Date de l'Assemblée Générale

Le Conseil d'administration de l'APEEE de Bruxelles IV a le plaisir de vous informer que l'Assemblée Générale (AG) annuelle aura lieu **le lundi 2 décembre 2019 de 19h30 à 23h30** au Centre de Conférences Albert Borschette, rue Froissart 36, 1040 Bruxelles.

Nous vous indiquerons, en temps utile, si l'interprétation simultanée sera assurée.

Procuration

Les Représentants de classe dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale sont invités à donner leur procuration à l'aide du formulaire en pièce jointe ou téléchargeable [sur le site web](#) de l'APEEE.

Une procuration sur Smartphone (non imprimée) ne sera pas acceptée.

Pré-enregistrement

Un lien vers le site d'enregistrement sera indiqué sur la Convocation qui sera envoyée au plus tard le 18 novembre 2019.

Comme l'année dernière, nous encourageons les parents à s'enregistrer à l'avance afin de faciliter l'accès au bâtiment de la Commission européenne.

Les fonctionnaires et autres agents sont invités à s'enregistrer également. Ceci nous permettra d'évaluer le nombre de personnes attendues.

Cette formalité n'est pas une obligation mais nous vous serons reconnaissants de votre pré-enregistrement pour une bonne préparation logistique. Toutes les informations collectées seront traitées en accord avec la Directive européenne sur la protection des données personnelles. Celles-ci seront supprimées le 3 décembre 2019.

Candidatures au Conseil d'administration

L'Assemblée Générale élit les membres du Conseil d'Administration de l'APEEE de Bruxelles IV. Celui-ci peut compter jusqu'à 21 membres et est composé d'au moins 2 administrateurs par section linguistique.

Actuellement, **13 postes sont à pourvoir** au Conseil d'Administration et nous insistons dès lors pour que chacun d'entre vous considère la possibilité de poser sa candidature. Chaque parent d'élève, en ordre de cotisation annuelle APEEE, est éligible au Conseil d'Administration. Vous trouverez le formulaire pour la candidature ci-joint et téléchargeable [sur le site web](#) de l'APEEE. Nous vous saurions gré de nous faire parvenir votre candidature à l'adresse suivante: secretariat@bru4.eu

Merci de noter qu'il n'est pas nécessaire d'être Représentant de classe ou de section pour être élu.

Nous tenons à rappeler que ceci requiert un investissement en temps, à ajouter à 2 réunions mensuelles. Nous comptons sur la participation de personnes actives et disponibles, qui souhaitent s'impliquer pour l'ensemble de la communauté scolaire. N'hésitez pas à nous rejoindre !

Sujets à débattre et motions

Tous les parents d'élèves en ordre de cotisation annuelle APEEE peuvent proposer des points ou motions à inclure à l'ordre du jour.

Toute demande d'inscription d'un point ou d'une motion à l'ordre du jour devra être motivée par écrit en français **et** en anglais, pour le **11 novembre 2019** au plus tard, en utilisant le formulaire en pièce jointe ou disponible sur le [site internet](#) de l'APEEE. Un seul point peut être présenté par formulaire. Afin d'être repris à l'agenda, les points proposés doivent être supportés par:

- soit 10 membres votants (représentants de classe en ordre de cotisation annuelle de l'APEEE)
- soit 20 membres titulaires (parents d'élèves en ordre de cotisation annuelle de l'APEEE)
- soit 2 administrateurs (membres du Conseil d'administration)

Les signatures doivent être recueillies par vos soins, signatures originales ou scannées par e-mail. Une simple liste de noms ne sera pas acceptée.

Le tout doit être adressé (formulaire et signatures), **en un seul envoi**, à l'adresse suivante : secretariat@bru4.eu

Convocation-Ordre du jour

La convocation des membres à l'AG sera envoyée au plus tard **le 18 novembre 2019** par l'intermédiaire des Représentants de classe (communication électronique), publiée sur le site web de l'Association et affichée dans les bureaux de l'APEEE (siège de l'APEEE dans les locaux de l'école). La convocation sera accompagnée de l'ordre du jour de l'AG.

Documents

L'article 9.11 des statuts sera appliqué. Au moment de l'envoi de la convocation, les documents qui doivent être examinés au cours de l'AG seront mis à disposition des membres en français et en anglais au secrétariat de l'APEEE.

Ils seront publiés sur le site internet de l'Association, sans obligation légale de date de mise en ligne.

Avec nos meilleures salutations.

Kristin Dijkstra
Présidente de l'APEEE de Bruxelles IV
Au nom du Conseil d'administration